

REGLEMENT

STARMOUV

ARTICLE 1 :

L'Information Jeunesse de la ville de La Garde organise un concours de chant dénommé **STARMOUV** ouvert **aux jeunes varois de 12 ans** (au jour du casting) **à 25 ans** (au soir de la finale). Il n'est pas ouvert aux duos ni aux groupes.

☞ **Le casting se déroulera le jeudi 25 avril 2024 (UNIQUEMENT) :**

Auditorium de la salle G. Philipe, Avenue Charles Sandro - 83130 La Garde. Parking souterrain gratuit.

☞ **La demi-finale se déroulera le samedi 08 juin 2024**

Salle Mussou, avenue Baptistin Autran - 83130 La Garde, Parking souterrain gratuit.

☞ **La finale se déroulera le vendredi 05 juillet 2024**

Place de la République – La Garde.

ARTICLE 2 :

Concernant les catégories, elles sont mixtes et au nombre de deux (junior et sénior) et seront définies après les castings en fonction du nombre de participants et de leur âge.

ARTICLE 3 :

Pour l'inscription, il sera demandé :

- Dossier dûment complété avec photo d'identité récente
- Justificatif de domicile précisant le Nom du participant
- Photocopie Responsabilité Civile
- Photocopie pièce d'identité

A retourner au plus tard le vendredi 19 avril 2024.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Vous serez informé **par mail** le 22 avril au plus tard de l'heure de votre passage le jeudi 25 avril (entre 8h30 et 18h30 environ).

ARTICLE 4 :

Chaque candidat devra préparer **deux chansons** de son choix mais pour se faire, il faut garder en tête que si vous êtes sélectionné vous vous produisez devant un public, vous faites **LE SHOW**.

Vous venez aux castings avec **votre bande son instrumentale (format WAV, meilleure qualité) sur clé USB uniquement**. En cas d'oubli, les organisateurs se dégagent de toute responsabilité.

Voici un lien pour convertir les mp3 en WAV :

<https://convertio.co/fr/mp3-wav/>

ARTICLE 5 :

Les castings ont lieu le jeudi 25 avril à l'auditorium de la salle G. Philipe, se présenter vingt minutes avant l'heure de votre audition.

Toute personne en retard aux castings et qui n'a pas prévenu, entraînera l'annulation de son inscription.

Lors de l'audition, les accompagnateurs ne pourront pas rester avec le candidat.

Les candidats n'interpréteront pas les deux chansons en entier.

ARTICLE 6 :

Lors des épreuves, le candidat est noté sur :

- La technique (justesse, rythme)
- L'interprétation et la présence scénique
- L'originalité (choix du titre à son importance)

Tout comportement perturbateur entraînera l'élimination du candidat des **STARMOUV'**.

ARTICLE 7 :

Le jury sera composé de professionnels (chanteur, coach vocal, professeur, musicien...), aucune contestation de décision ne sera possible.

ARTICLE 8 :

Pour les candidats retenus pour la demi-finale, la chanson interprétée sera obligatoirement une des deux faite lors de l'audition. Pour la finale, **la deuxième chanson que vous choisirez librement devra être validé par l'équipe organisatrice** (texte correct), celle interprétée en demi le sera aussi en finale.

Le samedi 08 juin, l'heure d'arrivée (vers 16h) à la salle Mussou vous sera donnée par l'organisatrice lors des résultats du casting. **Prévoir votre repas du soir.**

Le vendredi 05 juillet, l'heure d'arrivée sur la Place de la République vous sera donnée par l'organisatrice lors des résultats de la demi-finale. **Prévoir votre repas du soir.**

Un accompagnateur pourra venir en arrière scène vous aider si besoin pour le maquillage ou autre.

Lors de la finale, vous ne devez pas sortir de l'arrière scène pour aller voir le spectacle, c'est vous qui faites le spectacle.

Le show commencera à 21h30.

A partir de 21h plus aucune personne autre que les candidats, organisateurs, jury et techniciens ne sera acceptée en arrière scène, et les candidats ne pourront plus sortir de l'arrière scène jusqu'à la fin du show.

ARTICLE 9 :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels à l'intérieur des loges.

ARTICLE 10 :

Les gagnants remportent :

- ★ Un enregistrement en studio professionnel - POP STUDIO
 - ★ Un coaching en carrière artistique – LE SANCTUAIRE DES ARTISTES
 - ★ 1^{ère} partie du concert caritatif de fin d'année 2024.
 - ★ Participation aux finalités Starmouv' 2025
- ★ **Le gagnant de la catégories Seniors** remporte un week-end découverte d'une valeur de 400€ offert par DALIDA INSTITUTE à Aix-en-Provence au sein de l'école de chant.
- ★ **Le gagnant de l'édition 2024** remporte en plus de son enregistrement audio, un clip vidéo tourné en studio.

La dotation du studio se compose comme telle :

“Enregistrement de l'un des titres présentés lors de la finale du concours et se composant d'une voix posée et mixée sur une version instrumentale existante (reprise ou composition) fournie au format .WAV ou .MP3 sur une clé USB apportée par le candidat le jour même de sa séance au studio”.

Toutes options de prestations supplémentaires souhaitées par le candidat et non prévues dans la dotation initiale comme l'ajout de voix, d'effets, accompagnement avec un instrument de musique, enregistrement en duo, tournage d'un clip resteront dans le domaine du possible moyennant cependant étude et accord préalable du studio. Ces options entraîneront des frais supplémentaires à la charge du candidat ou de son représentant légal, qui seront à honorer lors du rendez-vous fixé (selon les tarifs en vigueur à la date de la séance).